

## **Die Schweiz und die deutschen Lösegelderpressungen in den besetzten Niederlanden.**

### **Vermögensentziehung, Freikauf, Austausch 1940–1945. Beitrag zur Forschung**

*La Suisse et les extorsions de rançons pendant l'occupation des Pays-Bas par le III<sup>e</sup> Reich. Expropriation, rachat, échange 1940–1945. Contribution à la recherche*  
(Publications de la CIE, volume 24)

**Bettina Zeugin, Thomas Sandkühler**

ISBN 3-0340-0624-1

#### **Résumé**

Entre 1940 et 1945, les autorités allemandes du «Commissariat du Reich pour les Pays-Bas» ont extorqué des devises et d'autres biens aux Juifs qui voulaient obtenir une autorisation d'émigrer. Ces chantages se font souvent par l'intermédiaire de personnes ou de banques suisses. Après le Gouvernement général de Pologne, les Pays-Bas sont le territoire occupé où de telles opérations ont été les plus fréquentes. La trace de 400 cas d'extorsion de fonds aux Pays-Bas a pu être retrouvée pour un montant global d'au moins 35 millions de francs. A la différence de la Pologne, les filières remontent en Suisse dans un cas sur deux, par le biais d'intermédiaires privés, par l'entremise de fonctionnaires helvétiques ou de banques suisses. Les Alliés ont eu connaissance de ces extorsions de fonds en Hollande et des ressources qu'elles procuraient à l'ennemi. Ils ont décidé de sévir contre les intermédiaires privés et les banques en les portant sur leurs «Listes noires». La Commission a donc jugé opportun d'examiner cet aspect de plus près.

Le rapport situe les trois principaux pouvoirs concernés: le Troisième Reich et l'administration d'occupation des Pays-Bas; la Suisse; les puissances alliées, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

L'importance du sujet dans le cadre du mandat de la Commission, apparaît à travers une série d'interactions. L'extorsion des Juifs qui cherchent à fuir les territoires occupés – et qui s'étend à leur famille ou à leurs amis à l'étranger – permet au régime nazi de s'enrichir aux dépens des Juifs qui vivent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces territoires. Les Allemands sont particulièrement avides de devises libres: la grande majorité des sommes négociées pour les rançons sont libellées en francs suisses. Les persécutés comme les persécuteurs ont eu ainsi besoin des services d'intermédiaires dans un pays neutre comme la Suisse, même si peu des personnes «rachetées» y ont réellement trouvé refuge. La place financière suisse n'a servi dans la plupart des cas que de plaque tournante pour le transfert des montants convenus.

La politique étrangère de la Suisse et celle qui fut menée envers les réfugiés ne sont affectées qu'indirectement par les demandes allemandes de rançons. Comme puissance protectrice de l'Allemagne, comme de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, la Suisse sert d'intermédiaire entre les belligérants et organise à ce titre, entre autres, l'échange de prisonniers civils. Sous ses auspices, des ressortissants alliés vivant dans la sphère d'influence du Troisième Reich et des habitants de Palestine (sous mandat britannique) sont échangés contre des citoyens allemands internés par les Alliés. Dans de nombreux cas, les personnes sujettes à ces échanges – internées alors au camp de concentration de Bergen-Belsen – étaient des Juifs auxquels les Allemands avaient auparavant extorqués des devises. Les pistes des rançons, comme celles de l'inclusion de Juifs néerlandais dans les échanges de prisonniers civils allemands contre alliés mènent toutes à Bergen-Belsen.

Le problème des rançons se situe donc à cheval entre la politique des réfugiés et les transferts de devises. Dans tous les Etats concernés, chez les Alliés comme en Suisse, les objectifs humanitaires et l'économie de guerre sont en opposition. Ceci n'est évidemment pas sans conséquences sur le sort des personnes concernées.

L'étude s'attache d'abord aux motifs des rançons, c'est-à-dire au cadre économique dans lequel ont lieu les expulsions forcées des Juifs du Reich ainsi qu'au contexte dans lequel la Suisse accomplit sa mission de puissance protectrice. Elle aborde ensuite la situation des Pays-Bas et les différentes étapes du processus de rançonnement, avec en toile de fond les persécutions des Juifs et leur massacre. Elle rend compte de la manière dont les Alliés perçoivent la situation. Le rôle des intermédiaires suisse – particuliers, avocats, mais aussi banques – est décrit afin d'analyser l'attitude de la Suisse, les implications de la neutralité mais aussi la perception de la situation aux Pays-Bas. Un bref aperçu sur l'après-guerre complète la recherche.

La plupart des cas documentés de rançon montrent l'importance, pour le Troisième Reich, des sommes versées pour obtenir l'autorisation d'émigrer. Ces «rachats» n'ont pourtant véritablement abouti que dans quelques cas: le régime nazi se souciait davantage de l'extermination des Juifs que de leur «rachat», tandis que les Alliés imposèrent des mesures dissuasives dans le cadre de leur guerre économique. En outre, les Alliés étaient assez réservés devant les propositions allemandes d'échanges de prisonniers civils, ce qui a certainement contribué à diminuer l'avantage que les Allemands pouvaient y trouver.

Les autorités helvétiques ne se sont occupées que marginalement de cette question des rançons. Comme puissance protectrice, la Suisse a certes utilisé sa marge de manœuvre dans un certain nombre de cas; elle a ainsi contribué à aider quelques Juifs à fuir vers un pays tiers. La place financière suisse a servi d'intermédiaire pour l'argent de la rançon, jusqu'à ce que les Alliés prennent des contre-mesures. Les motifs qui ont animé les différents intermédiaires suisses ne peuvent toutefois être décelés que dans certains cas précis. Ils oscillent d'un extrême à l'autre: d'un engagement purement humanitaire à la collaboration avec l'Allemagne nazie par appât du gain.

**Informations supplémentaires:**

[www.uek.ch](http://www.uek.ch)

**Commandes:**

Chronos Verlag

Eisengasse 9, CH-8008 Zürich

Fax: 0041 / (0)1 / 265 43 44

e-mail: [info@chronos-verlag.ch](mailto:info@chronos-verlag.ch)

[www.chronos-verlag.ch](http://www.chronos-verlag.ch)